

**Le Jura, en grand**  
Gauthier Corbat (Le Centre)

## **Réponse du Gouvernement**

---

En préambule le Gouvernement rappelle que le programme de Modernisation de l'Etat, tel qu'il a été présenté au Parlement dès 2022, prévoit d'examiner les opportunités d'externalisation, respectivement de mutualisation dans la desserte de prestations avec d'autres cantons mais aussi avec les communes. Il est en effet évident que pour un canton de la taille de celui du Jura, qui plus est avec une situation financière complexe et face à des défis toujours plus engageants, la collaboration et la mutualisation sont des solutions à examiner avec intérêt. Et d'autant plus dans la mesure où elles permettraient des gains d'échelles, respectivement de bénéficier de compétences spécifiques qu'il serait difficile d'employer pour la seule administration cantonale jurassienne.

Pour le Gouvernement il est important de ne pas négliger le développement de synergies avec les communes dans ces réflexions. C'est notamment opportun pour des prestations de proximité ou qui nécessitent une présence physique. Elles peuvent être initiées dans les domaines techniques (voirie), logistiques, informatiques mais également dans de nombreux autres secteurs. Les échanges entre l'Etat et les communes dans le cadre du projet de redéploiement des structures communales se révéleront importantes à ce propos.

Sur la base de ces éléments, le Gouvernement répond de la manière suivante aux questions posées:

**1. L'Exécutif partage-t-il l'idée qu'une coopération accrue avec Neuchâtel et Berne permettrait de réduire les coûts de fonctionnement de l'État jurassien et de renforcer la qualité de certaines prestations publiques, tout en renforçant notre canton sur le plan régional et fédéral?**

Le Gouvernement partage ce point de vue mais estime qu'il ne doit pas arrêter sa réflexion uniquement aux cantons de Berne et de Neuchâtel. Des synergies sont aussi envisageables avec nos voisins bâlois et soleurois, malgré la barrière linguistique, voire avec d'autres cantons, mais aussi et surtout avec les communes comme indiqué ci-dessus.

De nombreuses collaborations existent déjà avec le canton de Neuchâtel. On peut citer notamment les synergies développées dans le domaine de la statistique désormais déléguée à l'office cantonal neuchâtelois, de la protection des données (préposé et commission communs), de la santé (registre des tumeurs), de l'informatique (partage d'applications pour la police ou la fiscalité), des analyses de laboratoire ou encore de l'exécution des peines. Par ailleurs, une extension des collaborations au niveau des polices cantonales avec Neuchâtel avait fait l'objet d'une étude poussée. Projet abandonné après sa phase d'examen en raison d'un changement de contexte politique.

Sur l'espace BEJUNE également, on peut citer plusieurs collaborations en matière de formation (HEP-BEJUNE, HE-Arc, répartition de filières de formation) mais aussi dans le domaine de la santé (dépistage du cancer, soins palliatifs).

Pour ce qui est de Berne, des collaborations interjurassiennes intéressantes ont pu être mises en place depuis de nombreuses années, à l'initiative notamment de l'Assemblée interjurassienne, à l'exemple de la Fondation rurale interjurassienne. Force est de constater toutefois que les discussions autour de la Question jurassienne et du transfert de Moutier ont parfois compliqué l'élaboration de nouvelles collaborations. Néanmoins, le Gouvernement espère que la normalisation des relations avec Berne ouvre la voie à de nouvelles collaborations entre les cantons, voire dans le périmètre plus étendu de l'Arc jurassien.

Comme le prévoit le programme Modernisation de l'Etat, lorsque cela fait sens notamment en termes de gains d'échelles ou de technicité, la collaboration, la mutualisation, respectivement la sous-traitance de prestations seront systématiquement examinées. Il est toutefois important de préciser que les différences entre les bases légales cantonales peuvent, dans certains cas, être un frein aux projets de mutualisations envisagés.

## **2. Dans quels domaines concrets le Gouvernement identifie-t-il aujourd'hui le plus grand potentiel de synergies et de gains financiers pour le canton du Jura ?**

Il paraît difficile de lister de manière exhaustive les domaines pouvant être concernés, le Gouvernement souhaitant laisser ouvertes toutes les possibilités. Pour ce qui est de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information, il va sans dire que la mutualisation des développements est essentielle. Le canton du Jura vise, par ailleurs, depuis longtemps un partage avec d'autres cantons des solutions informatiques dédiées. Il est, par exemple, à l'origine de l'association iGovPortal, qui réunit aujourd'hui dix cantons autour du développement du guichet virtuel.

Dès le moment où la délivrance de certaines prestations nécessite des compétences spécifiques, des outils ou des installations coûteux, la collaboration et la mutualisation doivent être une option examinée, quel que soit le domaine.

## **3. Le Gouvernement envisage-t-il de lancer une étude systématique visant à chiffrer les économies possibles et à proposer des pistes de mise en œuvre de telles synergies ?**

Les études seront systématiquement faites lorsque cela apparaît pertinent et notamment pour des prestations à délivrer identiques sur l'ensemble du territoire national, qui nécessitent une certaine masse critique ou des compétences pointues. Il s'agit aussi d'assurer un équilibre dans les prestations mutualisées entre les différents partenaires.

Ces éléments seront systématiquement pris en compte lors de l'analyse des prestations et processus prévue dans le cadre du programme Modernisation de l'Etat.

## **4. Le Gouvernement est-il disposé à initier des discussions officielles avec ses homologues neuchâtelois et bernois afin d'identifier des projets pilotes de collaboration régionale, à des fins de rationalisation des prestations publiques, notamment dans les domaines cités ci-dessus ?**

Le Gouvernement jurassien rencontre annuellement ses homologues bernois, neuchâtelois mais aussi régulièrement les gouvernements de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Fribourg. Ces rencontres permettent d'évoquer les projets de collaborations possibles, respectivement de faire le point sur ceux déjà existants. Le Gouvernement jurassien continuera bien évidemment d'initier des discussions officielles en fonction des opportunités.

## **5. Est-ce que l'Exécutif verrait d'un bon œil la réactivation de l'ACAJU et in fine un processus pouvant mener à la création d'un canton de l'Arc jurassien ?**

La concertation politique et des projets communs entre les quatre cantons de l'Arc jurassien sont aujourd'hui menés principalement au sein de la structure de coopération politique et de développement régional [arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch). Son objectif principal est de renforcer la coopération au sein de l'Arc jurassien suisse et franco-suisse et d'en promouvoir les intérêts.

La situation actuelle satisfait le Gouvernement qui n'entend ainsi pas réactiver les discussions autour de la création d'un canton de l'Arc jurassien, discussions qui ne semblent plus d'actualité au sein de la population et des partis politiques. Ce constat est aussi ressorti de la Vision pour l'Arc jurassien 2040, élaborée entre 2020 et 2022 par les bureaux urbaplan et SEREC, sur mandat d'[arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch), en collaboration avec le Réseau des villes de l'Arc jurassien et le Secrétariat d'Etat à l'économie. La fragmentation institutionnelle y est perçue comme un atout, étant constitutive du fonctionnement et de la diversité de l'Arc jurassien. Les conclusions insistent sur la nécessité de fédérer la diversité des acteurs. La démarche n'a ainsi pas mis en lumière une volonté des acteurs de créer un nouveau grand canton.

Cas échéant, les réflexions vers la constitution d'un nouveau canton de l'Arc jurassien feraient sens dans un contexte plus général d'une analyse au niveau national sur le redécoupage institutionnel de la Suisse. Une telle démarche, bien que parfois évoquée dans certains milieux scientifiques, ne semble pas être à l'ordre du jour non plus.

Delémont, le 4 novembre 2025

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JBM', written in a cursive style.

Certifié conforme par le chancelier d'Etat  
Jean-Baptiste Maître